

# Journal officiel de l'Union européenne

# C 91



Édition  
de langue française

## Communications et informations

62<sup>e</sup> année

11 mars 2019

Sommaire

### IV *Informations*

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION  
EUROPÉENNE

#### **Commission européenne**

2019/C 91/01      Taux de change de l'euro ..... 1

---

### V *Avis*

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

#### **Commission européenne**

2019/C 91/02      Appel à propositions — EACEA/03/2019 — Programme de mobilité universitaire intra-Afrique ..... 2

**FR**



## IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

Taux de change de l'euro <sup>(1)</sup>

8 mars 2019

(2019/C 91/01)

## 1 euro =

|     | Monnaie               | Taux de change |     | Monnaie                 | Taux de change |
|-----|-----------------------|----------------|-----|-------------------------|----------------|
| USD | dollar des États-Unis | 1,1222         | CAD | dollar canadien         | 1,5099         |
| JPY | yen japonais          | 124,72         | HKD | dollar de Hong Kong     | 8,8092         |
| DKK | couronne danoise      | 7,4600         | NZD | dollar néo-zélandais    | 1,6530         |
| GBP | livre sterling        | 0,85905        | SGD | dollar de Singapour     | 1,5257         |
| SEK | couronne suédoise     | 10,6316        | KRW | won sud-coréen          | 1 275,60       |
| CHF | franc suisse          | 1,1324         | ZAR | rand sud-africain       | 16,3022        |
| ISK | couronne islandaise   | 136,40         | CNY | yuan ren-min-bi chinois | 7,5451         |
| NOK | couronne norvégienne  | 9,8733         | HRK | kuna croate             | 7,4122         |
| BGN | lev bulgare           | 1,9558         | IDR | rupiah indonésienne     | 16 068,78      |
| CZK | couronne tchèque      | 25,641         | MYR | ringgit malais          | 4,5916         |
| HUF | forint hongrois       | 315,95         | PHP | peso philippin          | 58,706         |
| PLN | zloty polonais        | 4,3002         | RUB | rouble russe            | 74,5885        |
| RON | leu roumain           | 4,7448         | THB | baht thaïlandais        | 35,675         |
| TRY | livre turque          | 6,1287         | BRL | real brésilien          | 4,3605         |
| AUD | dollar australien     | 1,5964         | MXN | peso mexicain           | 21,9600        |
|     |                       |                | INR | roupie indienne         | 78,7330        |

<sup>(1)</sup> Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

## V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## COMMISSION EUROPÉENNE

## APPEL À PROPOSITIONS — EACEA/03/2019

## Programme de mobilité universitaire intra-Afrique

(2019/C 91/02)

**1. Objectifs et description**

Le programme a pour objectif général de renforcer le développement du capital humain en Afrique tout en stimulant la collaboration intra-Africaine, comme le demande l'Agenda 2063.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants:

- accroître l'employabilité des étudiants;
- améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique et sa pertinence à l'égard de la vision du développement en Afrique;
- renforcer la modernisation et l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur africains et promouvoir le développement d'un espace africain de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Faciliter la mobilité des étudiants et du personnel entre les établissements d'enseignement supérieur (EES) devrait contribuer à leur permettre d'acquérir des connaissances et des compétences plus solides et à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage grâce aux échanges de pratiques. Par ailleurs, ce programme contribuera à renforcer les stratégies de modernisation et d'internationalisation des EES grâce à la mise en place de mécanismes de gestion de la mobilité. Cela permettra d'accroître leur capacité à établir des partenariats avec d'autres établissements en vue de mener des actions communes de collaboration et de recherche.

En outre, ce programme rassemblera des partenaires de différentes régions, qui devront mettre en place des outils appropriés pour l'organisation des échanges, tels que des mécanismes de comparaison des programmes d'études et de reconnaissance des périodes d'études à l'étranger. Cela renforcera l'harmonisation et la standardisation de l'enseignement supérieur et contribuera fortement à l'intégration régionale.

**2. Candidats éligibles et composition du partenariat**

Le partenariat doit être constitué de minimum quatre à maximum six établissements d'enseignement supérieur africains intervenant en tant que partenaires (y compris le candidat) et d'un partenaire technique de l'Union européenne (UE).

Les candidats et partenaires éligibles sont des établissements d'enseignement supérieur enregistrés en Afrique, qui dispensent des cours d'enseignement supérieur de troisième cycle (niveau master et/ou doctorat) donnant lieu à une qualification reconnue par les autorités compétentes dans leur propre pays. Seuls les établissements d'enseignement supérieur accrédités par les autorités nationales compétentes en Afrique sont éligibles. Les antennes de ces établissements d'enseignement supérieur situées hors d'Afrique ne sont pas éligibles.

Le partenaire technique doit être un établissement d'enseignement supérieur de l'un des États membres de l'UE qui s'est vu octroyer une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur.

**3. Activités éligibles et durée**

Le projet permettra d'organiser et de mettre en œuvre la mobilité des étudiants dans le cadre de programmes de master et de doctorat de haute qualité, ainsi que la mobilité du personnel universitaire et administratif. Il permettra également de fournir des cours/formations et d'autres services aux étudiants étrangers et de mettre en place des contrats d'enseignement/de formation et de recherche, ainsi que d'autres services, à l'intention du personnel universitaire et administratif des pays impliqués dans le projet. La mobilité ne peut se dérouler que dans l'un des pays éligibles couverts par le présent appel à propositions.

La durée du projet est de 60 mois.

#### 4. Critère d'attribution

Toutes les candidatures seront soumises à des évaluations par des experts externes selon les trois critères d'attribution suivants:

| Critères  | Points     |
|---|------------|
| <b>1. Pertinence</b>  | <b>20</b>  |
| <b>2. Qualité</b>   | <b>70</b>  |
| 2.1. <i>Qualité des enseignements</i>                               | 15         |
| 2.2. <i>Composition du partenariat et mécanismes de coopération</i> | 15         |
| 2.3. <i>Organisation et mise en œuvre de la mobilité</i>            | 20         |
| 2.4. <i>Services offerts et suivi des étudiants/du personnel</i>    | 10         |
| 2.5. <i>Équilibre hommes-femmes</i>                                 | 10         |
| <b>3. Incidence et durabilité</b>                                   | <b>10</b>  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>100</b> |

Pour être éligibles à un financement, les propositions doivent obtenir au moins 50 points sur un total de 100.

#### 5. Budget et montants des subventions

Le montant indicatif global disponible dans le cadre du présent appel à propositions est estimé à 9 800 000 EUR et devrait permettre l'organisation d'environ 350 mobilités.

Le montant de chaque subvention sera compris entre 1 000 000 EUR (subvention minimale) et 1 400 000 EUR (subvention maximale).

La subvention de l'UE repose sur l'application de montants forfaitaires pour l'organisation de la mobilité et de coûts unitaires pour la mise en œuvre de la mobilité.

#### 6. Soumission des propositions et date limite

La date limite de soumission des propositions pour le programme de mobilité universitaire Intra-Afrique est le **12 juin 2019** à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

Les demandes de subvention doivent être soumises au moyen du formulaire électronique et de ses annexes, spécialement conçus à cet effet, qui seront disponibles sur le site web de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» ([https://eacea.ec.europa.eu/intra-africa/beneficiaries-space/intra-africa-academic-mobility-scheme-2019\\_en](https://eacea.ec.europa.eu/intra-africa/beneficiaries-space/intra-africa-academic-mobility-scheme-2019_en)).

Seule la soumission électronique (formulaire électronique, y compris les annexes) sera considérée comme une candidature formelle valable.

En outre, les candidats doivent envoyer par courrier électronique une copie de leur candidature (formulaire électronique, y compris les annexes), en indiquant clairement le numéro d'enregistrement du projet reçu lors de la soumission du formulaire électronique, à l'adresse électronique suivante: [EACEA-IntraAfrica-IntraACP@ec.europa.eu](mailto:EACEA-IntraAfrica-IntraACP@ec.europa.eu)

Seules les candidatures soumises dans le délai imparti et conformes aux exigences spécifiées dans l'appel à propositions seront acceptées. Les candidatures transmises uniquement par courrier électronique ne seront pas acceptées.

#### 7. Informations complètes

Lignes directrices de l'appel à propositions ainsi que les informations et documents pertinents pour la soumission de propositions au titre du présent appel sont disponibles sur le site web de l'Agence: [https://eacea.ec.europa.eu/intra-africa/beneficiaries-space/intra-africa-academic-mobility-scheme-2019\\_en](https://eacea.ec.europa.eu/intra-africa/beneficiaries-space/intra-africa-academic-mobility-scheme-2019_en)





ISSN 1977-0936 (édition électronique)  
ISSN 1725-2431 (édition papier)



Office des publications de l'Union européenne  
2985 Luxembourg  
LUXEMBOURG

FR